



**RÈGLEMENT DE
GESTION SPORTIVE
2022 - 2023**

VIE INTERNATIONALE

**DÉFICIENTS
VISUELS**

MISE À JOUR 18/01/23

RÈGLEMENT DE GESTION SPORTIVE 2022 / 2023

DÉFICIENTS VISUELS

AVERTISSEMENT

Compte tenu des situations sanitaires et géopolitiques actuelles, nous sommes dans l'impossibilité de prévoir avec certitudes, au moment de la rédaction de ce document, que toutes les compétitions pourront se dérouler dans les conditions annoncées.

Ainsi, en fonction de l'évolution du calendrier international, nous serons peut-être amenés à modifier les modalités qui sont définies dans ce document.

Toute modification fera l'objet d'une publication sur le site fédéral et d'une mise à jour des modalités de sélection si besoin.

PRÉAMBULE

La Fédération Française de Tir a la responsabilité de présenter une équipe de France aux Championnats de référence, telles que les Jeux Paralympiques, les Championnats du Monde, les Championnats d'Europe et les Jeux Européens. Elle peut également engager une équipe de France à diverses compétitions internationales.

A travers ce document, la Direction Technique Nationale propose d'exposer les modalités de sélection des épreuves Paralympiques.

Il convient en effet de :

- Définir les termes relatifs aux sélections
- Rappeler les objectifs de la saison sportive 2022 / 2023
- Définir le rôle du Comité de sélection
- Définir les modalités et les règles de sélection

LEXIQUE RELATIF AUX SÉLECTIONS

Équipe de France :

Appellation officielle et légale d'une délégation de personnes, sélectionnée par la Fédération, représentant ponctuellement la Nation dans leur discipline à l'occasion d'un événement sportif international ou championnat reconnu par la Fédération Internationale.

Championnat de référence :

Appellation caractérisant une compétition internationale lors de laquelle est décernée un Titre (Jeux Olympiques et Paralympiques, Championnat du Monde et d'Europe, Jeux Européens).

Compétition internationale :

Appellation caractérisant une compétition présentant un niveau élevé de concurrence, lors de laquelle aucun Titre n'est décerné (Coupe du Monde, Grands Prix, ...). Une telle compétition permet de poursuivre la préparation des athlètes dans l'optique des Championnats de référence.

Modalités et Règles de sélection :

Ensemble de règles et de principes permettant de choisir pertinemment des athlètes, en nombre limité et réglementaire, en vue d'atteindre l'objectif visé dans une épreuve donnée.

Épreuve d'évaluation nationale :

Situation de référence permettant d'évaluer les qualités des athlètes, à partir de la mesure et de l'observation effectuées par les entraîneurs référents.

Comité de sélection :

Le Comité de sélection est chargé de sélectionner les athlètes qui représenteront la France dans les Championnats de référence.

OBJECTIFS DE LA SAISON 2022 / 2023

Pour cette saison, les objectifs sont les suivants :

OBJECTIFS 2023				
15/08/2023	21/08/2023	NL	Rotterdam	Jeux Européens

Ces échéances constituent les rendez-vous internationaux majeurs de la saison pour la Fédération Française de Tir. Il est donc nécessaire d'organiser une préparation rigoureuse et de poser des principes de sélections, individuels et collectifs, afin de présenter des sportifs capables de remporter des médailles.

Les critères de sélection sont donc définis pour répondre à l'objectif prioritaire :

GAGNER DES MÉDAILLES
DANS LES COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCE

RÔLE DU COMITÉ DE SÉLECTION

Le Comité de sélection est chargé de sélectionner les athlètes qui représenteront la France dans les Championnats de référence.

Il est composé au minimum de trois personnes :

- Le Président de la FFTir ou son représentant
- Le Directeur Technique National ou son représentant
- La Directrice du Haut Niveau et de la Performance ou son représentant

Le Comité de sélection composera les équipes de France en tenant compte des résultats, de l'état d'esprit et du comportement de chaque athlète.

En cas de conditions particulières, défavorables à l'établissement des performances demandées, le Comité de sélection se réserve le droit d'étudier au cas par cas la possibilité d'une sélection en Championnat de référence.

La sélection des athlètes ayant réalisé les Points de références internationales Européennes ou Mondiales en fonction du Championnat considéré fera l'objet d'une étude par le Comité de sélection.

La réalisation du point de références internationales n'est qu'un prérequis pour une étude en Comité de sélection.

Il appartient au Directeur de discipline en relation avec les entraîneurs référents, de proposer au Comité de sélection une liste argumentée d'athlètes pour chaque Championnat de référence.

Le Comité de sélection est souverain dans ses choix. Les débats se déroulent à huis clos et leur nature est confidentielle.

MODALITÉS ET RÈGLES DE SÉLECTION

Organisée en juin, cette étape évaluative est placée en fonction du calendrier international de façon à offrir aux athlètes la possibilité de pouvoir planifier et organiser leur préparation spécifique aux Championnats de référence auxquels ils seraient sélectionnés.

Cette revue d'effectifs permettra d'évaluer le niveau de nos athlètes français.

ÉVALUATIONS N°1						
COMITÉ DE SÉLECTION	LIEUX	DATES	ÉPREUVES	CRITÈRES D'ACCÈS	CATÉGORIES	PROGRAMME
Jeux Européens	CNTS	Du 19 au 23 juin	VIP, VIS	Collectif National VI	Toutes catégories	3 matchs 3 finales

ÉVALUATION

CNTS – Du 19 au 23 juin 2023

Organisées en juin 2023, cette étape évaluative a pour objectif d'identifier les athlètes français susceptibles de remporter des médailles lors de :

- **Jeux Européens (Rotterdam – NL) du 15 au 21 août 2023**

MODALITÉS DE SÉLECTION

Le Comité de sélection prendra en considération les performances réalisées lors différents matchs dans les épreuves VI et VIS.

Catégorie :

Toutes catégories

Critères d'accès :

- Les athlètes licenciés à la FFTir ayant validé leur classification

Programme :

- Évaluations Nationales au CNTS du 19 au 23 juin 2023 :

MATCH 1 + FINALE 1

MATCH 2 + FINALE 2

MATCH 3 + FINALE 3

RÈGLES DE SÉLECTION :

Pour prétendre à une sélection aux Jeux Européens, un niveau de performance individuelle est exigé par épreuve. Les athlètes devront réaliser **au moins une fois ou deux fois les minimas de points imposés** dans le tableau de références internationales

Tableau de références internationales

ÉPREUVES MAL VOYANTS – PARATIR		
ÉPREUVES	POINTS A RÉALISER	
	1 FOIS	2 FOIS
VIP	607	600
VIS	530	500

La liste des sélectionnés sera officialisée et communiquée au plus tard un mois avant le début de la compétition concernée.